

Demande de Souscription

Propriétaires Non Occupants★

Date d'effet souhaitée :



Souscripteur

Monsieur Madame Mademoiselle SCI

NOM :
 Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone :
 Email :@.....

Votre bien immobilier

Nature : Maison Appartement

Adresse :
 Code Postal : Ville :

Superficie du logement : m²
 Superficie des dépendances : m²

Cadre réservé à votre Assureur-Conseil

N° CO APRIL Premium :

NOM : Interlocuteur :
 Tél. : Fax :
 Email :

Tarifs*

	Appartement	Maison
Annuel	94,91 € (+10 € si option Meublé)	186,60 € (+10 € si option Meublé)
Semestriel	48,48 € (+5 € si option Meublé)	94,38 € (+5 € si option Meublé)
Trimestriel	25,32 € (+2,50 € si option Meublé)	48,26 € (+2,50 € si option Meublé)
Mensuel	9,88 € (+0,83 € si option Meublé)	17,53 € (+0,83 € si option Meublé)

* hors frais de dossier (10 €) et taxe attentat (3,30 €)

Périodicité choisie : Annuel Semestriel Trimestriel Mensuel

Vos options (voir page 4 pour le descriptif)

Loyers Garantis (montant du loyer mensuel : €, charges comprises)

Meublé (voir tableau ci-dessus pour les tarifs)

Fait à le | | | | | | | | | |

Signature du souscripteur : _____

Cette Demande de Souscription est à retourner par courrier à
 APRIL Premium - 29 rue Maurice Flandin - 69003 Lyon
 ou par fax au
 04 37 91 11 37

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Le débiteur :

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : | | | | | Ville :
 Date : | | | | | | | | | |
 Signature: _____

Le créancier :
 APRIL Premium
 69003 Lyon

N° national d'émetteur : 447143

L'établissement teneur du compte à débiter :

Nom :
 Adresse :
 Code Postal : | | | | | Ville :

Le compte à débiter :

Etablissement : | | | | | Guichet : | | | | |
 N° de compte : | | | | | | | | | | Clé RIB : | | |

Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP).

A défaut de production du RIB, le règlement devra se faire par chèque et l'appel de cotisations sera émis avec un fractionnement annuel.

Tableau des Garanties

GARANTIE	BATIMENT	MOBILIER
INCENDIE, DOMMAGES ELECTRIQUES ET EVENEMENTS ASSIMILES	<p>Valeur de reconstruction : Vétusté remboursée, sur présentation, dans les 2 ans, des factures acquittées, dans la limite de 25 % de la valeur de reconstruction.</p> <p>Frais de déblais et de démolition : Jusqu'à 10 % de l'indemnité sur bâtiment et contenu.</p> <p>Perte de loyer : Jusqu'à 1 an de loyer.</p> <p>Honoraires d'expert : Jusqu'à 5 % de l'indemnité totale.</p> <p>Cotisation «Dommages - Ouvrages» : Montant de la cotisation.</p> <p>Frais de mise en conformité : Jusqu'à 10 % de l'indemnité sur bâtiment.</p> <p>Frais de clôture provisoire : Frais réels.</p> <p>Pertes indirectes : Jusqu'à 10 % de l'indemnité totale.</p>	<p>Les capitaux mobiliers figurent aux dispositions particulières.</p> <p>Si vous avez souscrit l'option Meublé : Objets mobiliers : jusqu'à 10 000 € Objets de valeur : non garantis</p>
ATTENTAT	Idem Incendie	
DEGATS DES EAUX	Idem Incendie	
EVENEMENTS CLIMATIQUES	Idem Incendie avec franchise réglementaire catastrophes naturelles	
CATASTROPHES NATURELLES	Idem Incendie avec franchise réglementaire catastrophes naturelles	
CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES	Idem Incendie	
BRIS DE GLACE, VERANDA, Panneaux SOLAIRES	Idem Incendie	
		Si vous avez souscrit l'option Meublé : Meubles, appareils électroménagers et sanitaires : jusqu'à 1 500 €
VOL ET VANDALISME	Idem Incendie	
RESPONSABILITE CIVILE	Jusqu'à 100 000 000 €	
PROTECTION JURIDIQUE	<p>Service de renseignements téléphoniques Assistance au plan amiable Garantie financière Jusqu'à 12 500 € par sinistre</p>	

Les Options

Loyers Garantis

Avec l'option «Loyers Garantis», vous êtes libéré de tout souci financier et de gestion en cas de défaillance de votre locataire (non-paiement des loyers, dégradations immobilières).

Meublés

L'option «Meublé» vous garantit si vous louez votre bien avec du mobilier, non seulement en cas de vol mais également en cas de bris de glaces (de vos appareils ménagers comme des vitres) ou de sanitaires.

Les + des garanties

- En cas d'impossibilité d'utilisation temporaire du bien, nous réglons le montant des loyers ou la valeur locative du bien s'il est vacant suite à un sinistre garanti.
- Un coefficient de vétusté est normalement appliqué lors d'un sinistre, pour tenir compte de la dépréciation due au vieillissement du bâtiment. Le remboursement en valeur à neuf vous permet, en cas de reconstruction à neuf, de bénéficier d'**une indemnité supplémentaire de 25 %**.
- Avec **Garanties de Propriétaires Non Occupants**, vous bénéficiez d'une Protection Juridique qui couvre vos litiges avec vos locataires ou le syndic (si vous louez un appartement).
- Vos demandes sont traitées en 24 heures dès réception des documents nécessaires.
- Une équipe de professionnels à votre écoute au 0 891 460 222* du lundi au vendredi de 9h à 19h30.
- La gamme Habitations d'APRIL Premium a reçu en 2008 le Label d'Excellence par les Dossiers de l'Épargne
- 96 % de nos assurés se déclarent satisfaits de nos produits et services **



* 0,22 € TTC / Min
** Enquête IPSOS avril-juin 2006 ; cumul des réponses «très satisfait» à «assez satisfait».